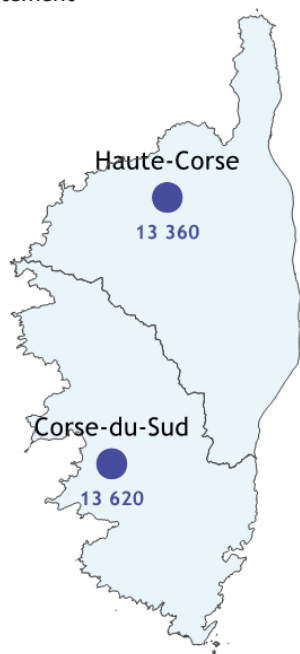


PRES DE 27.000 ENTREPRISES DE PROXIMITE SONT ACTIVES DANS LES TERRITOIRES

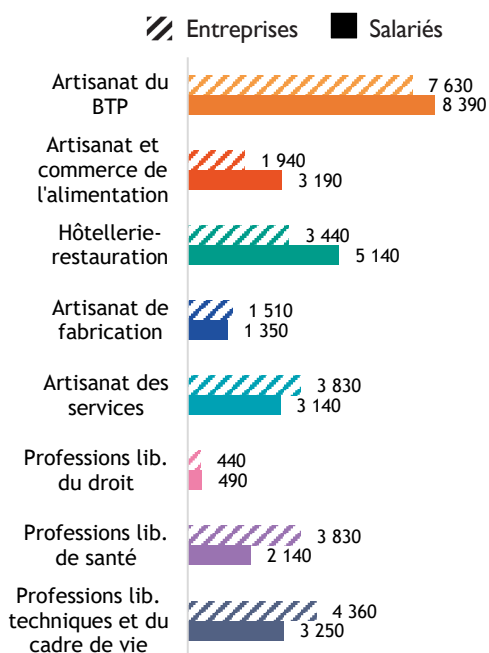
Les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales continuent de se densifier. Ces entreprises emploient 27.000 salariés, soit 34% des salariés du secteur privé et près de 55% des apprentis formés dans la région.

Répartition des entreprises de proximité par département



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31/12/2019.

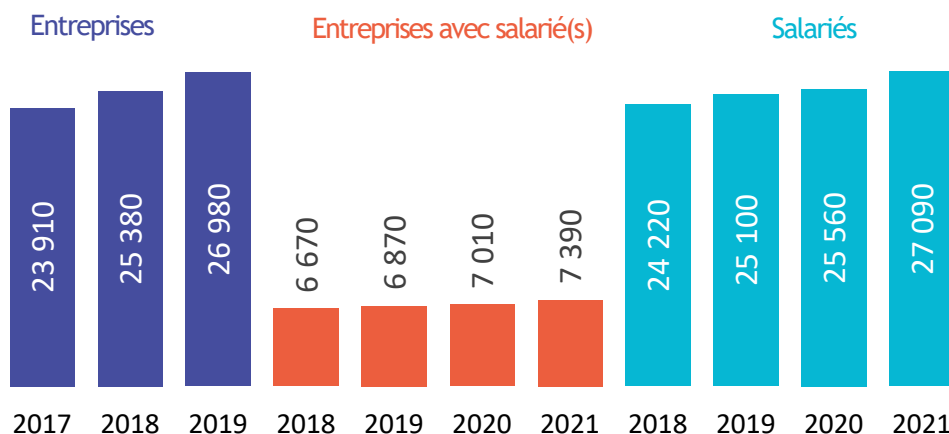
Entreprises et emplois salariés par secteur de proximité



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31/12/2019 – URSSAF au 31/12/2021 (emplois salariés hors apprentis et stagiaires)

DES INDICATEURS GLOBALEMENT ORIENTÉS À LA HAUSSE

Ces dernières années ont été marquées par une hausse du nombre d'entreprises (+13 % entre 2017 et 2019). En 2021, malgré le contexte de crise sanitaire, le nombre d'entreprises avec salarié(s) et le nombre de salariés ont augmenté respectivement de 5% et 6% par rapport à l'année précédente.

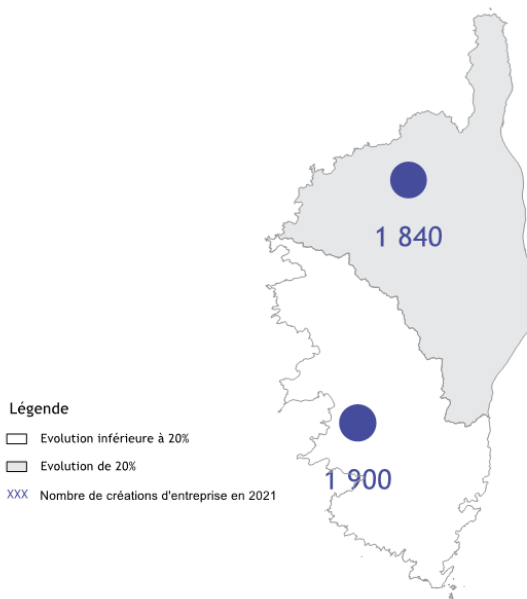


Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31/12/2019 – URSSAF au 31/12/2021 (emplois salariés hors apprentis et stagiaires)

3.740 CRÉATIONS D'ENTREPRISE EN 2021

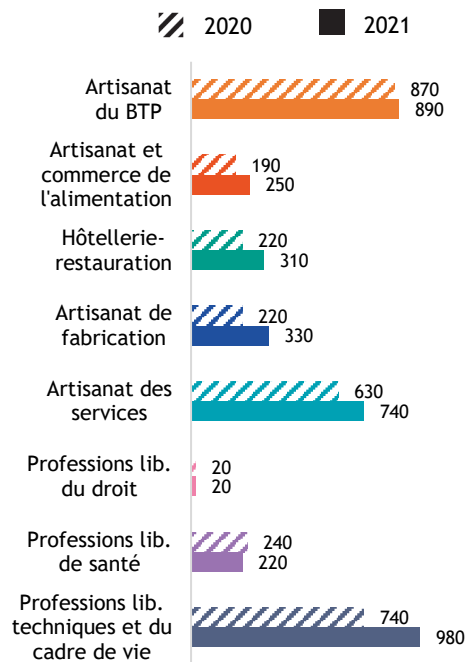
Tout comme pour l'année 2020, l'entrepreneuriat reste très dynamique en 2021 : le nombre d'entreprises créées augmente de 19%. Tous les secteurs de proximité renforcent leur attractivité, à l'exception des professions libérales de santé et du droit. Le secteur des professions libérales techniques et du cadre de vie enregistre une progression record (+32%).

Répartition départementale des créations d'entreprise



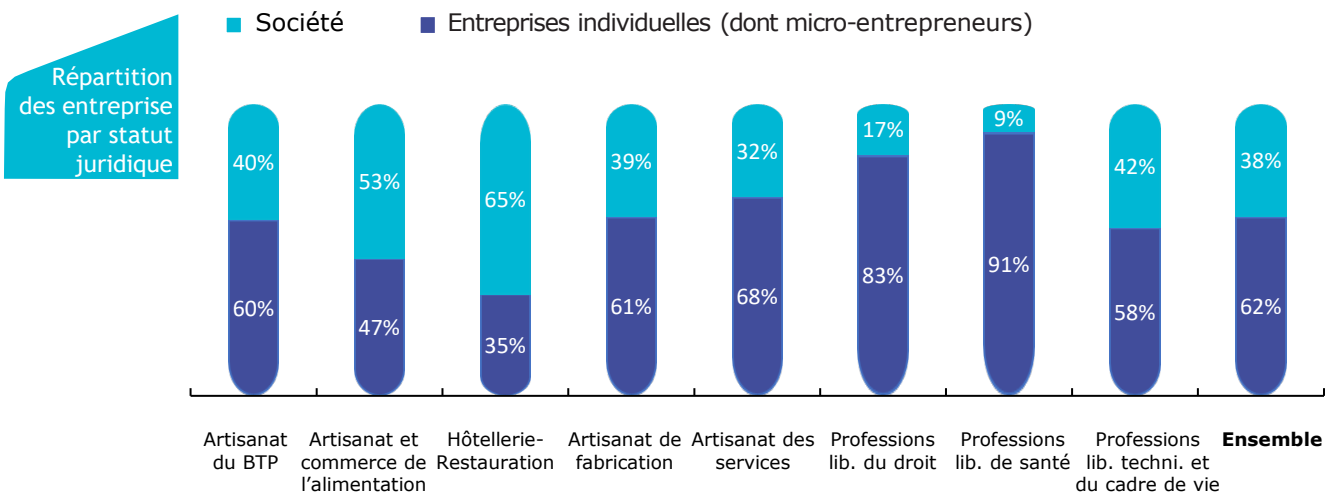
Source : INSEE, Démographie des entreprises 2021.

Évolution des créations d'entreprise 2020-2021



STATUT JURIDIQUE : 62% D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET 38% DE SOCIÉTÉS

62 % des entreprises artisanales, commerciales et libérales sont des entreprises individuelles. Cette part est stable.

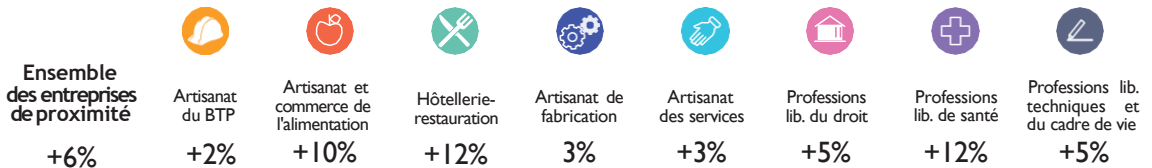


Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31/12/2019.

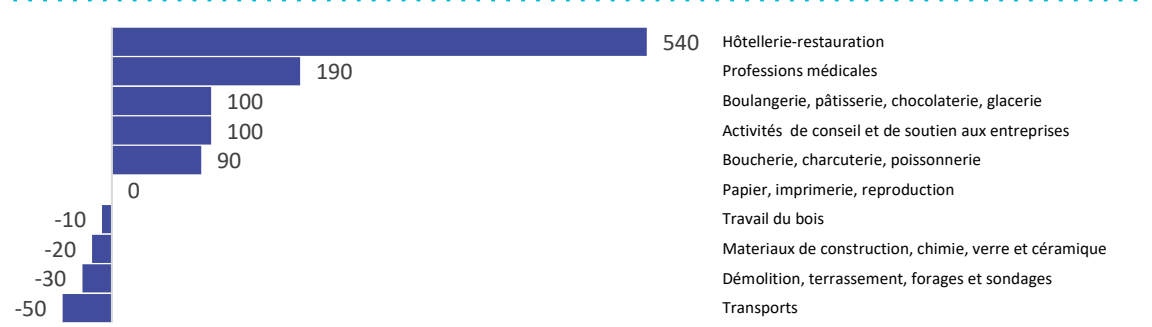
EMPLOI SALARIÉS : UNE HAUSSE GLOBALE DE 6% ENTRE 2020 ET 2021

Globalement, l'emploi salarié a progressé de 6% et plus de 1.500 emplois salariés ont été créés en 2021 dans les secteurs de proximité. L'emploi est notamment en forte reprise dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (+12%). Les créations d'emplois sont également en forte hausse dans les professions libérales de santé (+12%) et dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation (+10 %).

Evolution 2020 à 2021 des emplois salariés par secteur



Principaux secteurs ayant créé / perdu des emplois salariés en 2021

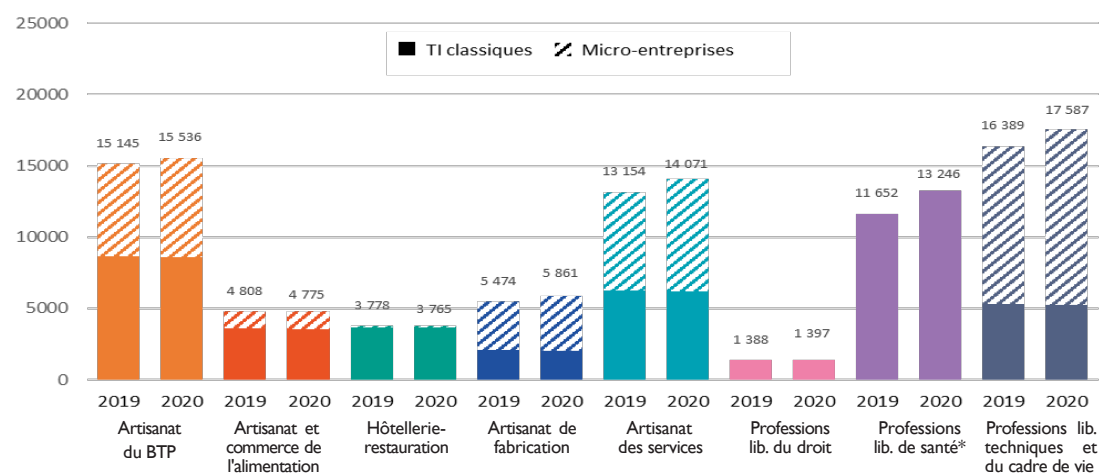


Source : URSSAF - Emplois salariés des établissements employeurs des secteurs de proximité, hors apprentis et stagiaires au 31/12/2021.

EMPLOIS NON SALARIÉS : LE NOMBRE DE MICRO-ENTREPRENEURS PROGRESSE FORTEMENT

Avec 37.120 indépendants en 2020, les emplois non-salariés progressent également. Une part croissante des indépendants fait le choix du régime de la micro-entreprise (53%).

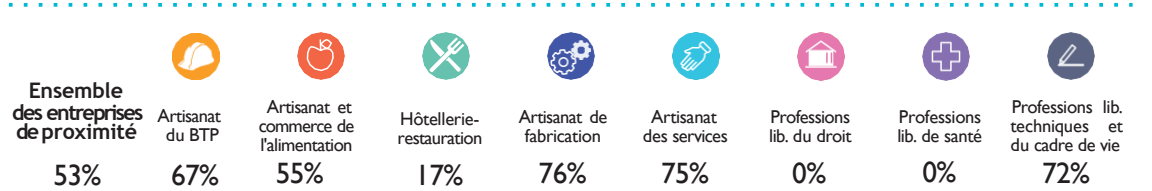
Evolution 2019-2020 des emplois non salariés



Source : URSSAF – Emplois non salariés des secteurs de proximité au 31/12/2020

* Hors professions libérales non réglementées.

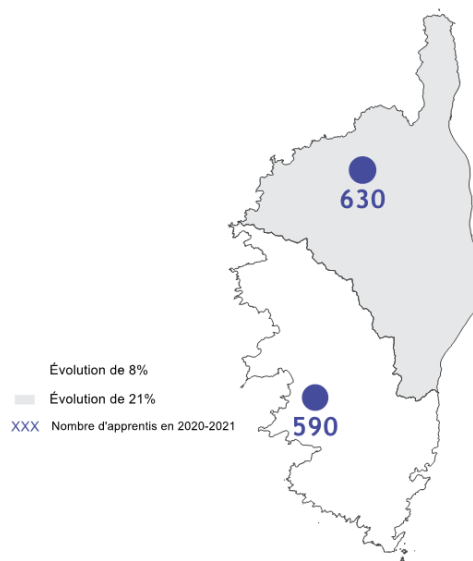
Part des micro-entrepreneurs par secteur en 2020



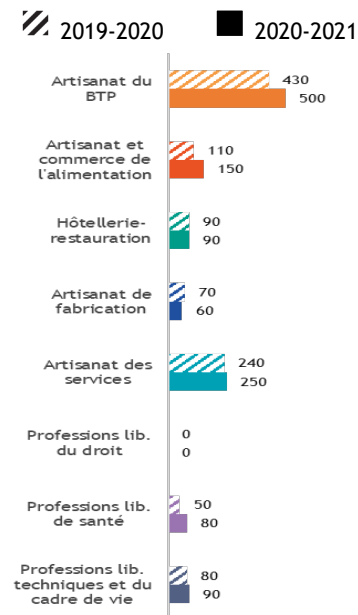
LES CHIFFRES DE L'APRENTISSAGE : UNE HAUSSE GLOBALE

Le nombre d'apprentis formés dans les entreprises des secteurs de proximité a augmenté de 15 % entre 2019-2020 et 2020-2021 et atteint 1.220 apprentis. L'apprentissage progresse notamment dans l'artisanat du bâtiment et dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation.

Répartition départementale du nombre d'apprentis en 2020-2021



Évolution du nombre d'apprentis par secteur



Source : Institut Supérieur des Métiers, d'après MEN-MESR DEPP SIFA.

Le taux de pénétration moyen est de 5 apprentis pour 100 entreprises des secteurs de proximité. Ce taux est plus élevé dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation (8%) et dans l'artisanat des services (7%).

Taux de pénétration de l'apprentissage par secteur



Source : Institut Supérieur des Métiers, d'après MEN-MESR DEPP SIFA 2020-2021.

MÉTHODE



Les traitements statistiques sont réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers sur le périmètre suivant :

- Pour les secteurs de l'artisanat, sont prises en compte les entreprises de moins de 20 salariés hors codes 1071C, 1071D, 4722Z, 4723Z et 5621Z. Le champ ne comprend pas les entreprises artisanales à titre secondaire. Concernant l'alimentation, le périmètre intègre également 6 activités du commerce de détail (caviste, bios épicerie, fromagers, primeurs, marchés).
- L'hôtellerie-restauration regroupe toutes les entreprises de 3 activités (5510Z, 5610A, 5630Z). Pour le dénombrement des entreprises, les entreprises artisanales de moins de 20 salariés de la restauration rapide (5610C) sont également prises en compte.
- Le champ des professions libérales comprend les entreprises actives dans 53 codes. Pour les professions réglementées, sont prises en compte toutes les entreprises, pour les autres uniquement les entreprises de moins de 20 salariés.